

DIMANCHE 15 FÉVRIER 2026

JÉSUS-CHRIST La véritable ville de refuge

NOMBRES 35 : 9 – 12, 26 – 27

Pasteur Frank KABILU



“L’Eternel parla à Moïse, et dit : Parle aux enfants d’Israël, et dis-leur : Lorsque vous aurez passé le Jourdain et que vous serez entrés dans le pays de Canaan, vous vous établirez des villes qui soient pour vous des villes de refuge, où pourra s’enfuir le meurtrier qui aura tué quelqu’un involontairement. Ces villes vous serviront de refuge contre le vengeur du sang, afin que le meurtrier ne soit point mis à mort avant d’avoir comparu devant l’assemblée pour être jugé.” Nombres 35 : 9 – 12

“Si le meurtrier sort du territoire de la ville de refuge où il s’est enfui, et si le vengeur du sang le rencontre hors du territoire de la ville de refuge et qu’il tue le meurtrier, il ne sera point coupable de meurtre.” Nombres 26-27

Se réfugier à l’abri de l’Eternel est le meilleur choix individuel qui puisse exister. Christ, aux Juifs, leur dit un jour dans **Jean 5:39** : “Vous sondez les Ecritures, parce que vous pensez avoir en elles la vie éternelle : ce sont elles qui rendent témoignage de moi. Et vous ne voulez pas venir à moi pour avoir la vie !”

Si nous sommes attentifs en lisant les Saintes Ecritures, nous pouvons faire ressortir la personne du Seigneur Jésus au travers toute la Bible.

Ce message repose sur trois piliers :

- L’historique des villes de refuge;
- Jésus, la meilleure et vraie ville de refuge;
- Quelques avantages en Jésus en tant que ville de refuge.

1. Historique de ville de refuge

Dieu, étant un Dieu d’ordre, donna à Moïse des instructions claires concernant le partage de Canaan avant même son entrée en possession. Israël était formé de douze tribus. Le pays devait être découpé en villes à distribuer à onze d’entre elles, selon un principe proportionnel : plus une tribu était nombreuse, plus elle recevait de villes.

Toutefois, la douzième tribu, celle de Lévi composée des sacrificateurs et des lévites ne devait recevoir aucun héritage terrestre, car l’Éternel Lui-même constituait sa part (**Nombres 18 : 20**). Néanmoins, pour qu’ils disposent de lieux d’habitation, l’Éternel ordonna aux onze autres tribus de leur attribuer quarante-huit villes, comme il est écrit dans **Nombres 35 : 2, 6-7**.

Parmi les villes accordées aux lévites, six furent désignées par l’Éternel comme villes de refuge. Leur rôle était précis : prévenir les conséquences tragiques des meurtres commis par erreur. Il pouvait arriver qu’un homme, par inadvertance, ôte la vie à son prochain. Dans un tel cas, un parent proche de la victime pouvait se lancer à la poursuite du responsable pour venger le sang versé ; ce parent était appelé le vengeur du sang. Ainsi, toute personne coupable d’un homicide involontaire avait la possibilité de se réfugier dans l’une de ces six villes afin d’y être protégée jusqu’à ce que son cas soit jugé. Une fois à l’intérieur de la

ville de refuge, le vengeur du sang ne pouvait plus l'atteindre.

Dieu prévoit toujours une porte de grâce avant que le jugement ne tombe.

Cependant, cette protection ne s'appliquait pas aux meurtriers ayant agi avec préméditation. Par ailleurs, si le fugitif sortait de la ville de refuge avant l'issue de la procédure et qu'il était alors tué par le vengeur du sang, ce dernier n'était pas tenu pour coupable.

2. Jésus, la meilleure et vraie ville de refuge

Aujourd'hui, nous n'avons plus besoin de plusieurs villes pour nous abriter : Christ seul nous suffit, Lui qui est le refuge incomparable. Dans l'Ancien Testament, pour que l'auteur d'un homicide involontaire conserve la vie, il devait courir et parvenir jusqu'à la ville de refuge avant d'être rejoint par le vengeur du sang ; il devait donc accomplir un véritable mouvement vers ce lieu de protection.

Aujourd'hui, nous n'avons plus besoin de courir vers la ville de refuge parce que Christ est notre Refuge.

En quoi Jésus Christ est la meilleure et la vraie ville de refuge ?

Parce qu'avec Christ, quel que soit le crime, quel que soit le péché commis, dès lors que nous venons à Lui, Il nous accueille et garantit notre sécurité à tous égards.

Christ accepte quiconque vient à lui, quel que soit son état ; non seulement qu'il l'accepte, mais il lui donne également de la valeur et de l'espoir.

Nous avons une ville de refuge sans pareil, et cette ville c'est la personne de Jésus Christ.

Quel que soit le crime que tu aies pu commettre, quel que soit le degré d'abaissement dans lequel tu

te trouves, il existe une place pour toi en Christ. Dans l'Ancien Testament, l'auteur d'un homicide involontaire ne pouvait quitter la ville de refuge en sécurité qu'après le jugement de son cas par l'assemblée et à la condition que la mort du souverain sacrificateur en fonction soit constatée. En revanche, lorsque nous entrons en Christ, la véritable ville de refuge, nous n'avons plus à attendre un jugement, car nous sommes aussitôt acquittés et déclarés justes : la justice de Christ nous est imputée, et la mort du Souverain Sacrificateur par excellence a déjà eu lieu (**Romains 8 : 1**).

3. Quelques avantages de Jésus en tant que ville de refuge

Lorsque nous accédons à la véritable ville de refuge qu'est Christ, nous bénéficions de nombreux priviléges, parmi lesquels :

- Il nous accorde la vie éternelle et le pardon des péchés (**1 Jean 5 :13**);
- Il nous donne le pouvoir de devenir enfants de Dieu et membres de Sa famille (**Jean 1 :12**);
- En Christ, nous possédons une espérance valable pour cette vie comme pour l'éternité (**Jérémie 29 :11**);
- En Christ, nous avons un appui sûr, quelqu'un que nous pouvons invoquer en tout temps (**Hébreux 13 :5b**);
- En Christ, notre sécurité est totale (**Jean 10 :29 ; Colossiens 3 :3**);
- Son amour nous est assuré en permanence, car il ne repose pas sur des fluctuations d'humeur ou sur nos circonstances ni sur notre conduite (**Ésaïe 54 :10**).

Dans l'Ancien Testament, si l'auteur d'un homicide involontaire quittait la ville de refuge et rencontrait le vengeur du sang, celui-ci pouvait le mettre à mort sans être déclaré coupable. D'où l'appel à veiller sur notre conduite, afin de ne pas sortir de Christ, la meilleure et véritable ville de refuge. Et si, par égarement, quelqu'un s'en est déjà éloigné, qu'il se souvienne que Dieu ne se lasse pas de pardonner.

POINT DE DECISION

Si nous pouvons vous aider à avancer dans la voie de Dieu par la prière ou les conseils tirés de la Parole de Dieu, veuillez nous contacter au Centre Evangélique Francophone La Bannière



Avenue Essandja n°12-14 (en face de l'Hôtel Phénix), Bon Marché, Commune de Barumbu.



+243 81 688 74 80



contact@labanniere.net



www.labanniere.net



ceflabanniere (Page) | CEFlabanniere (Groupe)